



Culture-Médias & Numérique

Groupement d'Intérêt Scientifique

Les modèles économiques du livre et le numérique

Séminaire organisé à Paris, le 15 juin 2010

*La Chaire Innovation et Régulation des Services Numérique a organisé, le 15 juin dernier, dans le cadre du GIS Culture-Médias & Numérique (en préfiguration) et en partenariat avec le CEPN–Université Paris 13, un séminaire sur « **les modèles économiques du livre et le numérique** » qui a réuni plus d'une centaine de personnes. Les présentations se sont attachées à explorer les modèles économiques avant de s'interroger sur la régulation à même d'accompagner l'évolution numérique.*

S'il est possible de tirer les premiers enseignements des impacts de l'évolution numérique sur l'industrie de la musique (écroulement des ventes de CDs, renouveau des concerts, restructuration des majors, mais aussi multiplication de l'offre, domination des plateformes d'agrégation et de prescription, concurrence sur les modèles d'affaires), qu'en est-il de la filière Livre ? Le cas du livre et du texte pourrait être plus emblématique que celui de la musique et de la vidéo dans la mesure où l'évolution numérique permet d'enrichir le texte et de faire éclater les formats usuels, les plateformes devenant autant des plateformes de production que de diffusion.

Les interventions de la matinée étaient centrées sur les modèles économiques. Se sont dessinés les grands traits caractéristiques des industries culturelles numériques : substitution de la vente de services à la vente de produits, apparition de nouveaux acteurs, poids accru de l'aval, transformation du rapport à la localisation. Le rôle central des agrégateurs de l'offre est un des éléments de la formation de modèles inédits. La compétition et l'innovation ne se jouent plus seulement au plan des technologies, mais sur le terrain des modèles d'affaires.

Les leçons de certaines filières aident à interpréter les tendances observées ; toutefois de fortes distinctions se forment entre musique et livre du point de vue notamment de l'enrichissement des contenus.

Plusieurs interventions ont porté sur cette question essentielle de l'identification de l'objet même « livre numérique » : est-ce un livre numérisé ou un livre « augmenté », va-t-on vers des « e-contenus » ? En quoi la variété des matériels de lecture conduit à des modèles économiques distincts ? Quel doit être le degré d'interopérabilité ?

Les interventions et débats se sont focalisés sur :

- La définition du livre numérique et la relation support–contenu
- L’incertitude quant à la variété des usages potentiels
- Le rôle structurant du numérique pour la filière
- Les *business models*
- La régulation

Deux paradoxes ont été soulignés : la quasi absence de marché mais le fort concernement collectif sur les enjeux du numérique, le fait que les segments de l’offre soient inégalement affectés mais que tout le marché soit transformé. Plusieurs scénarii ont été analysés : rente technologique capturée par quelques grands acteurs de l’aval, avec verrouillage commercial, logique d’interopérabilité, modèles de transposition de l’organisation de la filière papier, logiques de *pure players*.

Non seulement il faut identifier les sources de disparition/apparition de métiers/ révision des modalités de l’exercice de certains métiers, mais encore faut-il évaluer les risques de concentration côté éditeurs (car il faut disposer de la trésorerie indispensable à des investissements pour partie à l’aveugle) et côté commerce de détail (la perte d’une petite part de marché pouvant engendrer une menace pour la survie de nombre de librairies).

Le cas de la presse a été évoqué, montrant à quel point la définition de modèles soutenables est pour l’instant difficile devant le défi de la monétisation dans le passage au numérique.

Le domaine éducatif est emblématique des évolutions présentes : intérêt très fort des éditeurs pour une véritable amélioration des ressources pédagogiques par le numérique ; mais la question essentielle reste celle du financement des ressources pédagogiques et cet intérêt se retrouve bridé par l’absence ou la faiblesse de la commande publique dans un secteur très administré.

La place de Google comme acteur économique a été décrite par le représentant de Google, qui a insisté sur le caractère ouvert du projet qui consiste à proposer des livres indépendamment de l’appareil de lecture, dans une logique de nuage (*cloud*). Il a plaidé pour ne pas se tromper de cible technologique et a - insisté sur la place des moteurs de recherche mais aussi sur la fonction analogue jouée par les réseaux sociaux en matière de recherche et de prescription. Il a enfin établi une corrélation entre l’explosion de l’Internet mobile et le développement du marché du livre.

Les aspects juridiques de cette question et notamment la place des oeuvres orphelines (2,5 à 5 millions sur le total des oeuvres couvertes par l’accord entre les éditeurs américains et Google) comme zone grise du Droit permettant à un acteur comme Google de rassembler une masse critique d’oeuvres et ouvrant la voie à une position de domination ont été rappelés. La question du bon usage de l’argument du *fair use* est ici posée.

La régulation passée peut-elle avoir encore un sens ? D’un côté, l’argumentaire passé semble devenu non pertinent : le livre n’est pas plus qu’un autre produit différent des autres ; la diversité n’est plus défendue par le seul libraire. D’un autre côté le souci de maîtriser le prix, de la part de l’éditeur, pourrait conduire à mettre en place une loi. Telle a été la position très

clairement exprimée par les pouvoirs publics, soucieux de dupliquer le modèle du papier et considérant qu'il n'y a pas lieu de voir le numérique comme une source de rupture en regard des principaux arguments en faveur d'une réglementation. Trois orientations ont été rappelées :

1. L'extension de la loi de 1981 en direction du livre « homothétique »,
2. la question du différentiel de TVA entre livre papier et livre numérique : l'Espagne tente de contourner l'obstacle, Le Luxembourg applique de fait un taux réduit.
3. le grand emprunt et numérisation du patrimoine

Mais comment l'appliquer à des objets qui proposent le même texte et ne sont distincts que par leur format ou le droit qu'ils ouvrent à l'impression ?

Des voies distinctes et alternatives ont été tracées notamment à travers le débat sur l'édition électronique ouverte : il s'agit de créer des écosystèmes vivants et ouverts du point de vue des formats, des protocoles et des accès. Plusieurs modèles « premium » ont été décrits en vue du partage des connaissances sur un autre mode que celui des revues académiques distribuées par des grands éditeurs en position de force.

Les modèles économiques du livre et le numérique

Introduction

Pierre-Jean BENGHOZI, Directeur de recherche CNRS, Professeur à l'École polytechnique,
[Les modèles d'affaires : cœur des stratégies dans les industries de contenu.](#)

Session 1 (matin). Quels modèles pour quels supports ?

Françoise BENHAMOU, Professeur des Universités, Vice-présidente Université Paris 13,
[Une synthèse sur les modèles économiques du livre.](#)

Catherine LUCET, Editis, Directrice de Nathan,
Le cas des éditions scolaires.

Denis ZWIRN, Numilog,
Modèles des éditeurs et bibliothèques numériques.

Philippe GENDRET, Directeur Digital & Business Development, Edipresse,
[Quelle stratégie pour les éditeurs ? Le cas Suisse.](#)

Thierry TUOT, Conseiller d'Etat, Autorité de la concurrence,
Les enjeux pour l'action publique.

Session 2. La régulation doit-elle être repensée ?

Catherine RUGGERI, Secrétaire général du CNL,
Les perceptions et stratégies des acteurs du livre.

Alain STROWEL, Professeur, Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles et Université de Liège,
Avocat au barreau de Bruxelles,
[Le cas de Google Books : Private ordering ou legislation by litigation.](#)

Marin DACOS, CLEO, RHESS,
[Les nouveaux modèles économiques du livre numérique.](#)

Olivier ESPER, Government Affairs, Google France,
Quelle place et quelle régulation pour les nouveaux intermédiaires ? (sous réserve).

Laurence FRANCESCHINI, Direction des industries culturelles, MCC,
Spécificités ou généralités de la régulation du livre ?

Consulter également :

Françoise BENHAMOU et Olivia GUILLON,
[Modèles économiques d'un marché naissant : le livre numérique](#)
Collection *Culture Prospective* 2010-2
Ministère de la Culture et de la Communication

Alain STROWEL
[Google Books : Quel futur pour l'accès aux livres ? Une bibliothèque universelle ou une future galerie commerciale ?](#)
Auteurs & Medias 2010/1